

Le CCCA-BTP lance l'appel à manifestation d'intérêt

**« Référencement pour le pilotage d'expérimentations -
Devenir l'organisme de formation par l'apprentissage de demain »**

Ouvert jusqu'au 30 juin 2023

**à tous les organismes de formation par l'apprentissage
aux métiers du bâtiment et des travaux publics**

Pour accompagner l'ensemble des grandes mutations qui impactent les métiers du BTP, le CCCA-BTP souhaite s'appuyer sur les organismes de formation par apprentissage aux métiers du BTP, pour procéder à l'expérimentation de prototypes et de solutions pédagogiques innovantes, sur les champs de la pédagogie, de la stratégie et de la promotion des métiers du BTP. En cas de test probant, ces solutions innovantes seront diffusées par le CCCA-BTP auprès de l'ensemble des organismes de formation aux métiers du BTP qui souhaiteront en bénéficier.

Le CCCA-BTP engage cette action en ouvrant l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Référencement pour le pilotage d'expérimentations - Devenir l'organisme de formation par l'apprentissage de demain ».

Agir au plus près des besoins territoires

Cet AMI confirme l'ambition du CCCA-BTP de déployer au plus près des territoires l'ensemble des expérimentations qu'il réalise, afin d'en garantir l'efficacité opérationnelle. Il est destiné à tester des innovations en environnement réel et à accélérer leur diffusion partout en France auprès des organismes de formation aux métiers du BTP. Ce programme d'expérimentations vise à mettre à l'épreuve des dispositifs se rapportant à trois objectifs :

- **L'innovation pédagogique** : formation immersive, individualisation des parcours, accès aux certifications, conception de parcours d'apprentissage et de formation professionnelle, montée en compétences des collaborateurs, mutualisation des espaces, relations entre l'établissement et les apprenants...
- **L'innovation stratégique** : évaluation et anticipation des besoins en compétences professionnelles, adaptation aux besoins territoriaux, évolution de l'offre de l'établissement...
- **La promotion des métiers, d'attractivité, de recrutement** : information auprès des jeunes et des familles.

Est éligible à cet AMI tout organisme de formation préparant aux métiers du BTP et justifiant d'un effectif d'au moins 1 000 apprentis en formation à un métier du BTP, au cours de chacune des trois dernières années académiques et/ou la présentation d'au moins trois sites de formation exploités.

Les organismes de formation volontaires doivent remettre leur dossier jusqu'au 30 juin 2023 à direction.formation@ccca-btp.fr.

L'organisme de formation volontaire doit souligner, sous la forme d'une lettre de motivation, son adhésion à s'inscrire dans une dynamique d'innovation.

Les organismes de formation aux métiers du BTP référencés, en qualité de site pilote expérimentateur, seront invités, après validation par le conseil d'administration du CCCA-BTP, à signer une convention encadrant les futures expérimentations de matériels techniques, méthodes pédagogiques, ou encore solutions numériques.

Le dossier de l'AMI est téléchargeable sur le site internet du CCCA-BTP :

<https://www.ccca-btp.fr/appel-a-manifestation-dinteret>



Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics), est une association nationale, professionnelle et à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Il est chargé de mettre en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux du BTP. Le CCCA-BTP développe depuis 80 ans une solide expertise de la pédagogie de l'alternance. Outil des branches du bâtiment et des travaux publics, le CCCA-BTP est un accélérateur d'innovation dans la formation aux métiers du BTP et un interlocuteur privilégié des organismes de formation aux métiers du BTP. Grâce à son offre de services, le CCCA-BTP les accompagne pour leur permettre d'anticiper les évolutions, gagner en attractivité, assurer le développement de leur activité, optimiser leur performance et garantir une haute qualité pédagogique. Le CCCA-BTP, qui fait de l'innovation un marqueur fort de son action, soutient les expérimentations et les projets innovants avec des appels à projets, conçoit les ressources et outils pédagogiques adaptés à la montée en compétences des apprentis, aux nouvelles formes d'apprentissage (réalité virtuelle et augmentée, formation à distance, hybridation des compétences) et aux besoins des entreprises. Il a créé l'accélérateur pédagogique du BTP, laboratoire unique en France, qui vise à partager, tester, expérimenter et déployer les innovations pédagogiques au profit des organismes de formation par apprentissage aux métiers du BTP de demain. Il a également créé WinLab', incubateur et éclaireur de tendances, pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

>> ccca-btp.fr | f : 3cabtp | @3cabtp | Y : 3cabtp | in : 3cabtp | | laconstruction.fr | winlab-cccabtp.com